

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°41/2025**

Date convocation	: 10/09/2025
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 10
Votants	: 10

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire – Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU - Martinho DE PASSOS - Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN – Thierry FERRAND

Procuration (s) :

Absents : Florise PADER - Agnès VRINAT - Patrick LOISEL.

Secrétaire de séance : Paul MARTIN

Objet : Actualisation de la délibération n°32/2025 de la Convention de l'Entente intercommunale pour la gestion du minibus constituée de la Commune de Fontanès, la Commune d'Aspères, la Commune de Salinelles et la Commune de Lecques

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5221-2 et L2121-21,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération n°32/2025, prise en séance du 09 juillet 2025 sur la Convention de l'Entente intercommunale pour la gestion du minibus constituée de la Commune de Fontanès, la Commune d'Aspères, la Commune de Salinelles et la Commune de Lecques.

Considérant la Convention de l'Entente intercommunale pour la gestion du minibus constituée de la Commune de Fontanès, la Commune d'Aspères, la Commune de Salinelles et la Commune de Lecques, approuvée lors de la séance du 09 juillet dernier.

Considérant que la délibération n°32/2025, du 09/07/2025, est incomplète.

Considérant qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la rédaction de la délibération n°32/2025 et qu'il aurait fallu que soit inscrite la décision du conseil municipal du 09/07/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la convention de l'Entente intercommunale pour la gestion du minibus constituée de la Commune de Fontanès, la Commune d'Aspères, la Commune de Salinelles et la Commune de Lecques.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publiée le 18/09/2025

ID : 030-213003064-20250915-412025-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de l'Entente intercommunale pour la gestion du minibus constituée de la Commune de Fontanès, la Commune d'Aspères, la Commune de Salinelles et la Commune de Lecques.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,
M. Paul MARTIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publiée le 18/09/2025
ID :030-213003064-20250915-412025-DE